



BULLETIN D'INFORMATIONS DU MAIRE MICHEL MEESEMAN

Téléphone : 05 63 30 51 50
Télécopie : 05 63 30 16 38
E-mail : mairie.orgueil@wanadoo.fr

ADMINISTRÉS D'ORGUEIL
PROPRIÉTAIRES DE BIENS
FONCIERS BATIS ET NON BATIS

Ceci remplace l'habituel bulletin municipal d'information en raison des futures élections municipales liées aux conséquences évoquées dans ma lettre d'information n°1 en date du 23 novembre 2015.

I - ELECTIONS MUNICIPALES

Une nouvelle élection municipale à Orgueil

Monsieur Le Préfet n'a, à ce jour, toujours pas communiqué de date pour les nouvelles élections municipales.

Encore une fois la rumeur publique :

NON je ne suis pas candidat à cette nouvelle élection municipale.

NON je n'ai pas démissionné. La commune est gérée par moi-même et les 11 élus colistiers toujours en poste. Nous continuons la gestion des affaires communales y compris les investissements actés et budgétisés. Sur ma décision, les projets d'investissements à l'étude sont volontairement arrêtés (nouvelle station d'épuration, dissimulation de ligne de basse tension (SDE), plateau ralentisseur à l'entrée de l'agglomération côté Nohic, l'aménagement du centre bourg avec la réhabilitation de l'ancienne mairie, le parking au nouveau groupe scolaire, etc...)

II - FINANCES LOCALES

Et toujours la rumeur : les finances communales

Pour ceux qui ont des inquiétudes sur les finances de la commune !!! Je tiens à informer les administrés qu'une analyse financière de la commune sera réalisée, à ma demande, par les services de la DGFIP courant premier trimestre 2016, lorsque les écritures comptables de 2015 seront terminées. Le résultat sera transmis fin mars 2016 au Maire en poste.

NON je ne m'en vais pas parce qu'il n'y a plus d'argent !!! Les finances publiques sont vérifiées, épluchées, non seulement par notre Comptable du Trésor mais également par les services du contrôle de légalité de la Préfecture. Je peux vous assurer que depuis plusieurs années la commune d'Orgueil a une bonne santé financière ce qui a permis d'investir, d'acquérir pour des futurs projets d'aménagement horizons 2020-2030. La commune a pu emprunter parce qu'elle est capable de rembourser (c'est le b.a.-ba en matière d'emprunt et d'endettement).

Quelques chiffres pour 2015 (validés par les services de l'Etat et de la DGFIP pour le BP 2015) :

Capacité d'autofinancement 667 795.00€ (issue des recettes de fonctionnement et de l'excédent reporté – il s'agit de fonds disponibles restant après avoir affecté les fonds aux charges obligatoires telles que l'électricité, le téléphone, l'eau, les salaires et charges salariales, les intérêts sur emprunt).

Dette annuelle à rembourser 228 520.00€

Les comptes publics validés par les services de l'Etat sont consultables en mairie.

Concernant l'augmentation des taxes locales, en 2010, réforme de la fiscalité des collectivités territoriales, le Département ne perçoit plus la taxe d'habitation, elle est désormais perçue par la commune et l'intercommunalité. En 2011, la commune applique une augmentation de 0.9852% sur la TH et TFB et depuis, le conseil municipal n'a plus augmenté les taxes locales. Je vous conseille de regarder votre feuille d'imposition, la colonne commune, car malgré la baisse des dotations de l'Etat, il n'a pas été appliqué d'augmentation depuis l'année 2012. De nouvelles ressources nous parviennent grâce à l'accueil de population (la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat augmente), les constructions nouvelles (plus de taxe d'aménagement), le parc photovoltaïque et des économies effectuées sur les charges de fonctionnement.

III - RECENSEMENT DE LA POPULATION

A compter du 21 janvier 2016 aura lieu dans notre commune le recensement de la population. Je me dois de vous rappeler l'importance du recensement pour notre commune. De ces chiffres en découle la participation de l'Etat à notre budget : la dotation globale de fonctionnement de la commune dépend de sa population. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin. Enfin, le recensement permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Des informations complémentaires vous seront remises dans vos boîtes aux lettres.

IV - URBANISME

CCTGV / LE PLUi – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal :

Un registre est mis à la disposition du public pendant toute la durée des études.

A l’attention des propriétaires fonciers bâtis et non bâtis : je dois porter à leur connaissance que la commune d’Orgueil est intégrée dans le PLUi par délibération de la Communauté de Communes (CCTGV) en date du 24/11/2015.

Vous trouverez ci-joint une information au public qui vous indique comment consigner vos remarques et suggestions sur un registre de concertation mis à disposition du public depuis le 18/12/2015, aux heures habituelles d’ouverture du secrétariat de la mairie.

A ce jour, le cabinet d’étude pour le PLUi n’a pas été retenu par la CCTGV (appel à candidature en cours).

La date de mise en œuvre de ce PLUi est fixée au 31/12/2019, date limite de son approbation. Le document d’urbanisme applicable sur notre commune actuellement est le PLU mis à l’étude en 2010 et approuvé le 11 mars 2014 par l’intercommunalité. Ce document ne peut pas être révisé en raison de la prescription du PADD (Plan d’Aménagement de Développement Durable) du PLUi. Vous pouvez obtenir plus d’informations en vous rendant sur le site de la CCTGV « www.cctgv.fr ». La compétence urbanisme relève de la communauté des communes.

NB : les secrétaires de mairie ne sont pas habilités à donner des informations sur le PLUi.

Des changements notables en matière d’urbanisme liés à la loi ALUR (applicable depuis le 24/03/2014) :

Il n’existe plus de COS (Coefficient d’Occupation des Sols).

Des conséquences directes et immédiates : les zones agglomérées desservies par l’assainissement collectif ont pour vocation d’être densifiées afin de constituer des centres bourgs, ce qui a été mis à l’étude pour notre commune depuis plusieurs années, ainsi que la création des hameaux en assainissement non collectif, tels que Relance ou Videlfau. En dehors de ces zones, le foncier doit être restitué à l’activité agricole, aux réservoirs de biodiversité, trame verte et trame bleue. Le PLU d’Orgueil a respecté ces règles qui étaient déjà quasiment édictées par le grenelle de l’environnement 1 et 2.

V – TRAVAUX

ERDF – lignes aériennes 20 000 volts

Certains d’entre vous ont pu remarquer la présence de gros engins de chantier, de nombreux tourets, notamment sur la route de la Thomaze, des Aiguillons et chemin de Berny. Des administrés nous ont interpellés, **NON II ne s’agit pas d’alimenter d’éventuels logements sociaux route de la Thomaze/chemin de Berny !!!**

ERDF a programmé l’enfouissement de la ligne Haute Tension sur plusieurs communes dont Orgueil, au-dessus des zones d’habitats, de haies et arbres à haute tige. C’est une demande que j’avais faite voilà plusieurs années (en 2008) et comme elle n’était pas liée à un projet groupé le coût était à la charge de la commune. Il fallait donc attendre une programmation de travaux Reyniès-Orgueil.

Le nouveau groupe scolaire – l’école publique d’Orgueil :

Depuis septembre 2013, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans notre école publique. Cela a impliqué pour la commune une augmentation d’heures de travail pour les agents car la réforme a libéré du temps aux élèves. Afin d’occuper ce temps libre, la municipalité a proposé des activités périscolaires de qualité (convention avec la MJC de Labastide Saint Pierre) sans que cela impacte le coût des services périscolaires pour les familles (versement par l’Etat d’un fonds de soutien, le budget communal a pris en charge tout le reste – les charges de fonctionnement des bâtiments, l’augmentation des heures travaillées pour les agents et la formation des agents à l’animation). Depuis la rentrée de septembre 2015, pour que l’Etat continue de soutenir les communes, il fallait que les collectivités locales signent un Projet Educatif Territorial (PEDT). Pour la commune d’Orgueil, un comité de pilotage s’est constitué afin de réaliser ce projet. Ce dernier a été validé par les services de l’Etat (DDCSPP) et l’Education Nationale. Je tiens à féliciter l’ensemble des acteurs membres du comité de pilotage (Elus, enseignantes, parents d’élèves, le personnel communal et les intervenants) pour le travail réalisé.

En septembre 2015, tous les élèves ont été regroupés au nouveau groupe scolaire. A ce jour, il existe encore quelques soucis techniques au niveau du bâtiment, ils sont en cours de résolution.

Un gros point noir subsiste sur l’accueil des élèves en garderie car la salle polyvalente qui doit être construite a pris du retard lié essentiellement à l’opposition de certains membres du conseil municipal sur la nécessité de cet espace. Conséquences : actuellement certaines activités sont menées dans les classes, d’autres dans le hall d’entrée ou la tisanerie. Ces lieux et notamment les salles de classes ne sont pas destinés à accueillir des enfants pour des activités périscolaires où les règles de vie sont différentes et où les enfants ont passé 5h30 de leur journée à étudier, apprendre, écouter. La construction devrait débiter courant premier semestre 2016. Le projet a été votée (4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION), la dépense est inscrite au BP2015 autofinancée et s’inscrira en reste à réaliser sur 2016.

Bonne année 2016.

LE MAIRE
Michel MEESSEMAN